

RÈGLEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE BIATHLON U17, U19, U21 et SENIORS



SAMSE BIATHLON SUMMER TOUR
Championnats de France
Trophée Caisse d'Epargne



• **RÈGLEMENTS DE COMPÉTITIONS (Référence)**

Les organisateurs des compétitions s'engagent à respecter l'ensemble des textes officiels :

- Règlement IBU
- Règlement FFS paru au BO
- Règlement du Biathlon National Tour

La FFS sera consultée régulièrement pour suivre l'évolution de la mise en place des compétitions et de l'événement en général.

• **RÈGLES DE BASE**

À la présentation et l'étude des points listés ci-dessous,

- Standardisation d'un Chronométrage de qualité sur l'ensemble des étapes du circuit été/hiver
- Garantir le renouvellement et la maintenance du matériel de Chronométrage
- Garantir la mise à disposition d'un parc de Rollerskis aux C.O. du BST
- Prévenir l'incertitude du soutien des sponsors/partenaires
- Soutenir les Comités d'Organisations afin de rendre pérenne l'accueil de compétitions nationales

la Commission Nationale Biathlon, réunie le 19 Juin 2020, a pris la décision suivante :

- Les droits d'inscriptions seront facturés et encaissés par la Fédération Française de Ski. Ces droits d'inscriptions incluront directement le coût du fartage. (voir règlement *Droits d'inscriptions*)
- Réversion par la FFS d'une contribution au Comité d'Organisation (voir règlement *Réversions C.O.*)

En contrepartie la Fédération Française de Ski prendra à sa charge les secteurs suivants :

- La prestation Chronométrage sur l'ensemble des étapes
- La prestation Speaker/Animation sur l'ensemble des étapes (hors fourniture sonorisation)
- L'hébergement et repas des Officiels de compétition, de l'équipe de chronométrage et du speaker (au total 8 à 10 personnes)
- Mise à disposition des dossards et des dossards de jambes
- Fourniture du fart
- Fourniture des trophées récompensant les classements généraux en fin de saison
- Fourniture d'un visuel du circuit en format électronique

• **LE PROGRAMME OFFICIEL DES ÉPREUVES**

- Le Programme Officiel des Épreuves sera établi par le Directeur de Course FFS.
- Le **Programme Officiel** comprend les **Entraînements Officiels** la veille de la première épreuve, les **Épreuves de Compétitions**, les **Remises des Prix** et le/les **Comité(s) de Course(s)**.

Contact : Loïc PAGE / lpage@ffs.fr / Tel : 06.98.52.34.39

L'organisateur s'engage à dédier le site de compétition à l'utilisation exclusive des équipes prenant part à l'événement sur toute la durée du programme officiel décrit ci-dessus.

• **LE DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT) et le DT Adjoint**

- La Fédération désigne pour chaque épreuve un Délégué Technique (DT) et un Délégué Technique adjoint (DT Adj).
- Le DT est le garant du déroulement des épreuves en conformité avec les règlements IBU et FFS.
- Le DT Adj est un support au DT quant au contrôle du déroulement de l'épreuve sur le secteur du Pas de Tir (organisation, sécurité, comportements des athlètes,...)
- Le DT sera intégré dans la boucle de communication au cours des travaux préparatoires à l'épreuve.
- L'hébergement et les frais de déplacement du DT et du DT Adj seront à la charge de la FFS

• **LE DIRECTEUR DE COURSE Biathlon National Tour**

- La Fédération missionne pour chaque épreuve le Directeur de Course Biathlon National Tour comme cela se fait au niveau international.
- Ce représentant de la Fédération sur le Biathlon National Tour œuvrera aux côtés de l'organisation, du Chef de Compétition et du Délégué Technique pour préparer et assurer le bon déroulement des épreuves et pour garantir leur standardisation sur l'ensemble du circuit.
- Il devra être impliqué par l'Organisation dans les travaux de préparation de l'épreuve.

• **LE CTS OU ENTRAINEUR RÉGIONAL**

- Le CTS local ou entraîneur régional œuvrera aux côtés de l'Organisation pour préparer le bon déroulement des épreuves.
- Il devra être impliqué par l'Organisation dans les travaux de préparation de l'épreuve et notamment dans le domaine technique en ce qui concerne le choix des pistes et la mise en place du Pas de Tir.

• **PROTOCOLE DE FARTAGE BIATHLON**

Pour assurer la mise en œuvre du protocole de fartage (en vigueur depuis le 08/09/2016 - voir règlement *protocole de fartage*), l'organisateur doit fournir à proximité de la zone de départ une tente d'une surface minimum de 6mx3m ou une salle de dimension équivalente.

L'INVITATION OFFICIELLE (Informations, Inscriptions, divers)

• **INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS**

• **1 mois avant l'Évènement**

L'organisation est chargée d'élaborer une plaquette ou lettre d'information (l'Invitation Officielle) envoyée à tous les responsables de Comités de Ski Biathlon au moins 1 mois avant la date de l'épreuve (*voir liste des contacts des Comités de Ski en fin de document*)

Voir règlement *Trame invitation officielle*

• **Pour les Équipes – J-1**

Le responsable de circuit FFS communiquera à chacun une brochure d'information numérique contenant le programme détaillé des épreuves, un plan du Stade et des Pistes ainsi que l'attribution des cibles d'essais de tir pour les entraînements officiels.

• **Changement de Programme et/ou de lieu (Site de repli)**

Toute modification de programme ou changement de lieu (site de repli) devra être immédiatement communiquée à tous les Comités de Ski, à la FFS ainsi qu'au DT.

• **LES INSCRIPTIONS**

- Seuls les licenciés de la FFS (**licence Compétiteur + Certificat médical**) peuvent être inscrits.
- Pour les catégories U19 à Seniors la limite de points FFS pour être inscrits est de **250 points FFS biathlon et de ski de fond** selon la liste en vigueur. *Spécificité pour les Mass-Start (voir rubrique p.9 de ce document)*

- **Les inscriptions doivent obligatoirement transiter par les Comités de Ski** par le biais du logiciel SKIFFS (Webffs).
- Les Chefs d'Équipes peuvent modifier leurs inscriptions avant l'édition des listes de départ.
- Après vérification des inscriptions et éditions des listes de départ toute modification d'inscription imposera une amende de 50€ au chef de l'équipe concernée à régler au Comité d'Organisation de la compétition.
- Les inscriptions confirmées par les chefs d'équipes avant la production des listes de départ seront facturées.

• **HÉBERGEMENT DES PARTICIPANTS**

- La liste des hébergements de la station sera envoyée à tous les Comités de Ski au moins 1 mois avant la date de l'épreuve (information contenue dans la plaquette d'information).
- Dans la mesure du possible, l'organisateur devra faire les démarches nécessaires pour proposer une formule d'hébergement bon marché du type centre de vacances, internat de collège ou lycée, hébergement collectif...
- L'hébergement et les repas sont à la charge des équipes pendant la durée des épreuves (sauf invitations spéciales).

• **HÉBERGEMENT ET REPAS DES OFFICIELS**

- L'hébergement et les repas des Officiels de la compétition, de l'équipe de chronométrage et du speaker seront pris en charge par la Fédération (de 8 à 10 personnes)
- L'organisateur devra accompagner la recherche d'un hébergement « bon marché » de type appartement, centre de vacances, hébergement collectif... en relation avec le Directeur de Course FFS.
- Compte-tenu de l'enchaînement des compétitions il sera apprécié que le groupe des officiels FFS soit prévus dans les repas bénévoles du midi

COMITÉ DE COURSE

Le Comité d'Organisation devra prévoir une salle pour y tenir le Comité de Course.

Sous la responsabilité du Directeur d'Épreuve et du Directeur de Course FFS Biathlon National Tour le Comité de Course se réunira au minimum 2h avant l'épreuve. Le Comité de Course a généralement lieu la veille de la 1^{ère} épreuve.

Le Directeur de Course FFS Biathlon National Tour fournira à l'avance un document support à la réunion (ppt). Directeur de Course FFS, DT et Directeur d'Épreuve finaliseront et valideront ensemble le document avant sa présentation lors du Comité de Course.

• **COMPOSITION**

- Organisation : le Président, le Directeur d'Épreuve (Chef de Compétition), Les Chefs de Secteurs (Secrétaire de Compétition, Pistes, Pas de Tir, Stade, Gestion informatique, Chronométrage, Postes de contrôle...)
- FFS : Le Directeur de Course FFS Biathlon National Tour
- Officiels : le Délégué Technique désigné par la FFS (présence non-obligatoire du DT Adj)
- Comités : les Chefs d'Équipes

• **AGENDA DE LA RÉUNION (réunion conduite par le Chef de Compétition)**

- Mot d'accueil et Présentation générale de la manifestation
- Constitution du Jury de compétition
- Contrôle des inscriptions (éditer la liste des inscrits par comité pour vérification)
- Présentation de la piste et du stade (préparer un plan sur tableau)
- Attribution des cibles de réglages
- Prévisions météo
- Rappel du règlement des épreuves
- Diffusion numérique des listes de départ à chaque comité ou équipe.

• **LOCAUX ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE**

- Une salle de réunion pour 30 personnes avec chaises
- Tables et chaises pour les présentateurs
- Un vidéo projecteur pour l'exposé des informations
- Une photocopieuse pour l'édition des listes des participants et de départ
- Des prises de courant pour branchement du matériel informatique (édition des listes, tirage au sort)
- Un tableau (plan des pistes, plan du stade, autre...)
- **Une connexion internet est fortement souhaitée**

LE SITE DE COMPÉTITION

• **CE QU'IL DOIT COMPRENDRE ET RESPECTER**

- Les épreuves doivent se dérouler sur un site homologué par la FFS donc sécurisé,
- Un pas de tir délimité et protégé en respect des normes de sécurité. Équipé de cibles en état de marche en nombre suffisant suivant le format des compétitions, de tapis de tir, de porte-cibles, de cartons d'essais de tir, et tout autre matériel susceptible d'être utilisé pour la maintenance de l'équipement,
- L'organisation cherchera un parcours à la fois sélectif, spectaculaire et sécurisé,
- Un parcours de repli doit obligatoirement être prévu pour pallier le manque de neige ;
- Pour un impact plus important, l'organisation devra chercher à faciliter l'accès au public,
- Le site de compétition devra être facilement accessible en voiture avec stationnement organisé et séparé pour les équipes et pour les spectateurs,
- Zones à prévoir dans le Stade de départ/arrivée :
 - ✓ Ligne droite d'arrivée clôturée (barrières),
 - ✓ Raquette d'Arrivée fermée (avec sortie canalisée pour contrôle de matériel et zone média),
 - ✓ Zone de Départ clôturée (barrières) incluant une zone de fartage, une zone contrôle des carabiniers, une zone de distribution des transpondeurs et une zone d'accès au départ,
 - ✓ Zone d'accueil des Officiels/VIP et Médias, zone mixte
 - ✓ Zone de ravitaillement gratuit (boissons et snacking) à proximité de l'aire d'arrivée,
 - ✓ Zone d'abris coureurs avec tables et bancs...
- Le Site doit comporter la Signalétique réglementaire (voir rubrique signalétique)

• **LES MOYENS TECHNIQUES**

- Tous les moyens techniques seront employés pour assurer des conditions de courses optimales. Des durcisseurs de neige doivent notamment être prévus pour assurer une piste parfaite (par exemple lors des épreuves se déroulant en après-midi ou début de soirée).
- Les engins de damage doivent être disponibles le jour de l'épreuve pour parer à toute nécessité de retravailler la piste.

• **LA SIGNALÉTIQUE**

- Afin de permettre une délimitation précise des différentes zones, il est indispensable de prévoir un stade matérialisé avec des filets ou barrières auxquels s'ajoute la signalétique nécessaire.
- L'accès au stade devra être indiqué depuis l'entrée de la station pour faciliter l'accès des équipes et des spectateurs.
- **La piste doit être tracée et balisée en configuration de course au plus tard 24 h avant l'épreuve pour permettre la reconnaissance exclusive par les compétiteurs. Un plan des pistes devra également être placé dans le stade de départ.**

• **LE MATÉRIEL ET LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES**

- Matériel de balisage, panneaux km/couleurs pour les pistes, panneaux indicateurs, fanions...
- Barrières, filets...

- Une cabane de 2 x 3 m minimum pour le chronométrage (chauffée et avec électricité),
- Une liaison EDF pour le chronométrage et sono,
- Groupe électrogène minimum 3 000 watts (en cas de panne électrique),
- Matériel de sonorisation,
- Un à deux tableaux d'informations (pour affichage des listes de départ, des résultats, des températures, météo, autres). 1 tableau en zone équipe (proche aire d'arrivée) et 1 tableau en zone public.
- Tentes ou cabanes dans la zone de départ pour le fartage (avec prises électriques si possible),
- Des radios en nombre suffisant pour permettre aux principaux responsables de l'organisation de communiquer pendant l'épreuve,
- Équipement/Outils : balais, chaises, tables, pelles, râteaux, perfo, caisse à outils,...
- Petit matériel nécessaire au marquage des skis (scotch et marqueurs)
- Petit matériel nécessaire au contrôle des carabines (pesons, marqueurs)
- Réhausseur type podium pour distribution et collecte des transpondeurs

CLASSEMENTS – RÉSULTATS – REMISES DES PRIX

• LES CLASSEMENTS

- Un classement sera établi pour chaque catégorie officielle chez les hommes comme chez les dames et ce quel que soit le type de course. Les catégories officielles sont les suivantes : U17, U19, U21 et Seniors (les vétérans seront intégrés aux seniors).
- Athlètes surclassés : à partir du moment où ils ont été acceptés à l'inscription, les athlètes surclassés devront être pris en compte lors de l'attribution des titres et lors de l'établissement des classements.

• LES CÉRÉMONIES DES FLEURS

- À la suite de chaque épreuve une rapide cérémonie des fleurs pour le Top 3 sera conduite dans la zone d'arrivée. Les bouquets seront fournis par le C.O.
- Lors des cérémonies des fleurs, les athlètes conserveront le dossard de l'épreuve et pourront présenter leur matériel de compétition,
- Athlètes surclassés : à partir du moment où ils ont été acceptés à l'inscription, les athlètes surclassés devront être pris en compte lors de l'attribution des titres et lors de l'établissement des classements.

• REMISES DES PRIX

- L'organisation doit préparer un podium pour la remise des prix des divers classements.
- La remise des médailles officielle sera placée dans le programme en concertation lors de la phase préparatoire. Elle se fera en présence des coureurs, des organisateurs, des spectateurs, de la presse, des invités et des sponsors officiels présents.
- Des espaces publicitaires doivent être réservés aux sponsors à proximité du podium (voir dispositions spécifiques à chaque compétition ; fond de podium Championnats de France fournis par l'Organisateur).
- Lors des remises des prix sur le site de compétition, les athlètes revêtiront un dossard de l'épreuve et pourront présenter leur matériel de compétition,
- Lors des remises des prix hors site de compétition, les athlètes ne revêtiront pas de dossard et ne pourront pas présenter leur matériel.
- La remise des médailles et des prix se fera sous la responsabilité de l'équipe protocole du C.O. avec le soutien de la FFS

• PRIX – RÉCOMPENSES

- L'organisation est invitée à faire le maximum pour récompenser les athlètes.
- Les 3 premiers (au minimum) de chaque catégorie doivent être récompensés.
- La FFS fournira les médailles et les dossards de Champions pour les podiums de Championnats de France.

- Des prix peuvent être fournis par des sponsors, à condition que ces derniers ne soient pas en concurrence directe ou indirecte avec les sponsors officiels du Biathlon National Tour.
 - Seuls les athlètes présents lors de la cérémonie de remise des prix peuvent bénéficier des récompenses liées à leur classement.
 - Dans le cas d'un déplacement de la compétition, le nouveau club organisateur n'est pas tenu à cette obligation. Mais un accord doit être trouvé pour que l'ancien club apporte les récompenses et aide le nouveau club au bon déroulement de l'épreuve.
-
- **DOCUMENTS OFFICIELS (Listes Officielles, Listes de départs, Listes de résultats, autres,...)**
 - Sur chaque document devra apparaître le logo des sponsors officiels du Championnat de France ainsi que le logo de la FFS.
 - Les listes de départs et de résultats devront être accessibles pour chaque chef d'équipe, la presse ou les sponsors, en version électronique.
-
- **TRANSMISSION DES RÉSULTATS À LA FFS**
 - La transmission des résultats à la FFS se fera par l'équipe chronométrage le plus rapidement possible pour affichage sur le site Internet de la Fédération.
 - Le DT de l'épreuve doit récupérer tous les documents pouvant aider à la reconstitution de la course (bandes de chrono, doublage manuel, feuilles des juges...). Ces documents pourront être conservés pour archivage. Celui-ci pourra les faire suivre à la FFS pour consultation.

PROMOTION – MÉDIATISATION - ANIMATION

- **COMMUNICATION - MÉDIAS**

Le Cahier des Charge COMMUNICATION & MEDIAS se trouve au Chapitre 2 du règlement biathlon
« [Championnat de France – Communication et médias](#) »

- **PROMOTION**

La promotion des épreuves nationales sera faite en collaboration avec la FFS, le club, la station, l'office de tourisme et les sponsors.

Les actions de promotion doivent avoir pour but d'assurer la promotion de l'épreuve, de votre station, des partenaires associés à l'événement, des compétiteurs et plus indirectement du biathlon en général.

Tous les moyens pourront être utilisés : affiches, tracts, cartes postales, promotion radio, promotion TV, promotion presse écrite, réseaux sociaux, site internet,...

- **MÉDIATISATION**

La médiatisation des épreuves doit être une priorité. Tout sera mis en œuvre pour faciliter le travail de la presse et assurer une couverture médiatique la plus large possible.

- L'organisation doit être en mesure de mettre à disposition de la presse une salle de presse avec une ligne téléphonique et une photocopieuse.
- L'organisation se chargera d'inviter les médias régionaux : quotidiens régionaux, radios, TV
- Devant l'intérêt médiatique croissant pour ces épreuves estivales où les Top athlètes sont présents l'organisateur devra dédier une personne (Chef Médias) qui sera en contact avec la personne chargée des relations presse de la Fédération :

Lionel LAURENT Tel : +33 6 66 49 53 81 E-mail : llaurent@ffs.fr

Par ailleurs, la FFS fera le maximum pour assurer la promotion des épreuves, des stations et des partenaires sur son site Internet, ses réseaux sociaux et par l'intermédiaire de son personnel. Dans ce but, l'organisation devra fournir à la Fédération toutes les informations nécessaires.

- **ANIMATION (SPEAKER)**

L'animation des épreuves est une donnée importante dans la réussite d'un événement.
Le poste animation est pris en charge par la FFS (honoraires et déplacements).

- **SONORISATION**

Le matériel de sonorisation est à la charge de l'organisateur.
L'organisation devra donc prévoir une sonorisation pour permettre l'animation du stade, les commentaires des épreuves et la cérémonie de remise des prix.
Il est conseillé aux organisateurs de se rapprocher de l'équipe d'animation afin de s'assurer du choix d'un équipement adapté et compatible.
En cas de non-respect de cette procédure, la FFS (en concertation avec l'équipe d'animation) pourra décider de ne pas assurer la prestation.
Il est INDISPENSABLE de prévoir une structure permettant d'abriter la partie animation et son matériel dans la zone qui aura été définie.

SÉCURITÉ – MÉDICAL - ASSURANCE

Les organisateurs sont tenus de respecter la réglementation et les directives de police émanant des autorités communales, préfectorales ou légales.

☞ Document : « *Information responsabilité civile organisateurs d'épreuves figurant au calendrier* »
disponible sur la [BAO](#) (Saison 25-26 – Assurances)

- **LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

Tout organisateur d'une compétition est responsable de la surveillance médicale de cette compétition pour ce qui concerne les accidents pouvant survenir chez les compétiteurs du fait même de la compétition et de son entraînement, mais aussi auprès du public. Cette surveillance doit être adaptée selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs).

Il doit pourvoir à minima à :

- L'évacuation des blessés sur neige (service des pistes) avec un engin motorisé, ou un traîneau.
- L'évacuation secondaire du blessé vers une structure médicalisée.

Les besoins médicaux concernant la surveillance sont variables en fonction du type de compétition

Si la présence d'un médecin lors des compétitions est prévue, il convient à l'organisateur d'établir un contrat de travail pour la surveillance de la compétition. (Voir modèle Ordre des médecins).

En quelques cas que ce soit, celui-ci peut prendre toute décision de motif médical, concernant la participation ou la poursuite de la compétition, par un compétiteur. Il indique cette décision au DT de la course et à l'organisateur.

Il semble donc que le minimum pour l'organisation d'une compétition de ski nordique soit :

- Des secouristes ou pompiers pour palier à l'évacuation des blessés sur neige (service des pistes) avec un engin motorisé, ou un traîneau.
- Une ambulance pour l'évacuation secondaire du blessé vers une structure médicalisée.

<https://www.ffs.fr/pdf/medical/FFSmed-med2b.pdf>

- **CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

Tout Organisateur de compétition doit être prêt à accueillir la mise en place d'un contrôle anti-dopage, à savoir :

- 1 local (ou station de contrôle anti-dopage) respectant les normes en vigueur
- Un nombre suffisant d'escortes médicales (de sexe différent)

L'organisation doit se préparer à mettre à la disposition de la personne (préleveur) chargée du contrôle, désigné par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, qui se présenterait des locaux appropriés et répondant aux caractéristiques prévues par la loi :

Situés à proximité du lieu de compétition, ces locaux doivent préserver d'une façon continue l'intimité du sportif et garantir des conditions de sécurité au cours de la collecte des échantillons

Ils doivent comprendre 3 espaces distincts :

- **1 salle d'attente** (avec chaises et boissons non alcoolisées sous emballage hermétique)
- **1 bureau de travail** pouvant être verrouillé (table, chaises, lavabo, savon et essuie-mains, sac à déchets)
- **des toilettes** adjacentes au bureau de travail, assez vastes pour que le sportif et le médecin puissent s'y tenir ensemble.

- ☞ **L'accès aux locaux doit être contrôlé. Seuls le sportif et l'accompagnateur de son choix, le délégué officiel de la fédération, le préleveur chargé du contrôle et toute autre personne autorisée par le préleveur pourront accéder au local.**
- ☞ **-Les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétitions ou de manifestations sportives sont tenus de prévoir la présence d'un délégué fédéral lors de toute compétition ou manifestation sportive.**
- ☞ **-La personne chargée du contrôle vérifie l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance du délégué fédéral.**

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

La décision prescrivant le contrôle peut prévoir qu'à compter de sa notification à l'intéressé et jusqu'aux opérations de prélèvement et de dépistage la personne contrôlée doit être accompagnée dans tous ses déplacements par la personne chargée du contrôle ou par une escorte (chaperon). L'escorte doit être du même sexe que la personne contrôlée.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à la disposition de la personne chargée du contrôle.

Celle-ci s'assure que les escortes ainsi désignées ont suivi la formation définie par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

À défaut, la personne chargée du contrôle peut assurer elle-même la formation des escortes mises à sa disposition par le délégué fédéral.

Cette formation peut être assurée par la FFS en amont des compétitions à la demande des clubs (prévoir 2 heures de formation en salle), afin que tous les clubs organisateurs de compétitions officielles aient un délégué fédéral et une équipe d'escortes opérationnelle.

Pour plus de détails voir le lien suivant :

<http://www.ffs.fr/pdf/medical/FFSmed-med2ab.pdf>

- **ASSURANCE**

Les informations relatives aux assurances et aux responsabilités des clubs sont disponibles sur la [BAO](#) (Saison 25-26 – Assurances)

LES COMPÉTITIONS

• LES TITRES INDIVIDUELS DAMES & HOMMES POUVANT ÊTRE DÉCERNÉS (en fonction du calendrier)

- Seniors: -Sprint Court, Sprint et Poursuite, (Titres décernés en été lors du SAMSE BST)
-Mass Start, Individuel, Super Sprint
- U21: -Sprint Court (Titres décernés en été lors du SAMSE BST),
-Individuel, Sprint, Poursuite, Mass Start, Super Sprint
- U19: -Sprint Court (Titres décernés en été lors du SAMSE BST),
-Individuel, Sprint, Poursuite, Mass Start, Super Sprint
- U17: -Individuel, Sprint, Sprint Court, Poursuite, Mass Start, Super Sprint

⇒ ATTRIBUTIONS DES TITRES INDIVIDUELS HOMMES ET DAMES DE CHAMPION DE FRANCE

Lors d'épreuves regroupant plusieurs catégories les titres seront décernés en respect du classement scratch.

Exemple : Mass-Start U21-Seniors dames

Une athlète U21 terminant 3^{ème} au classement scratch et 1^{ère} de sa catégorie se verra attribuer la médaille de bronze en catégorie Senior et la médaille d'or en catégorie U21.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES DES MASS-STARTS

Le jury de compétition se réserve le droit de stopper un athlète accusant un retard trop élevé à la sortie du dernier tir (respect du programme de la journée).

• MASS-STARTS 30

MASS-START U17 :

Les athlètes classés dans le Top 30 du classement général du BNT seront qualifiés.

MASS-START U19 :

Les athlètes sélectionnés en épreuves internationales, complétés jusqu'à 30 par le classement général du BNT seront qualifiés, comme suit :

1 à X : Les athlètes sélectionnés aux YWCH

X à Y : Les athlètes sélectionnés aux FOJE/JOJ

Y à Z : Les athlètes sélectionnés en JUNIOR CUP dans l'ordre du classement final

Z à 30 : Le complément jusqu'à 30 se fera en fonction du classement général du BNT

Le jury de compétition se réserve le droit de stopper un athlète accusant un retard trop élevé à la sortie du dernier tir (respect du programme de la journée).

MASS-START U21-SEN :

Les athlètes sélectionnés en épreuves internationales, complétés jusqu'à 30 par le classement général du BNT seront qualifiés, comme suit :

1 à W : Les athlètes sélectionnés en WC dans l'ordre du classement final

W à X : Les athlètes sélectionnés en IBU CUP dans l'ordre du classement final

X à Y : Les athlètes sélectionnés aux JWCH dans l'ordre du classement final

Y à Z : Les athlètes sélectionnés aux JUNIOR CUP dans l'ordre du classement final

Z à 30 : Le complément jusqu'à 30 se fera en fonction du classement général du BNT

Le jury de compétition se réserve le droit de stopper un athlète accusant un retard trop élevé à la sortie du dernier tir (respect du programme de la journée).

• MASS-STARTS 60

MASS-START U17 :

Les athlètes classés dans le Top 60 du classement général du BNT seront qualifiés.

Le jury de compétition se réserve le droit de stopper un athlète accusant un retard trop élevé à la sortie du dernier tir (respect du programme de la journée).

MASS-START U19 :

Les athlètes sélectionnés en épreuves internationales, complétés jusqu'à 60 par le classement général du BNT seront qualifiés, comme suit :

1 à X : Les athlètes sélectionnés aux YWCH

X à Y : Les athlètes sélectionnés aux FOJE/JOJ

Y à Z : Les athlètes sélectionnés en JUNIOR CUP dans l'ordre du classement final

Z à 30 : Le complément jusqu'à 60 se fera en fonction du classement général du BNT

Le jury de compétition se réserve le droit de stopper un athlète accusant un retard trop élevé à la sortie du dernier tir (respect du programme de la journée).

MASS-START U21-SEN :

Les athlètes sélectionnés en épreuves internationales, complétés jusqu'à 60 par le classement général du BNT seront qualifiés, comme suit :

1 à W : Les athlètes sélectionnés en WC dans l'ordre du classement final

W à X : Les athlètes sélectionnés en IBU CUP dans l'ordre du classement final

X à Y : Les athlètes sélectionnés aux JWCH dans l'ordre du classement final

Y à Z : Les athlètes sélectionnés aux JUNIOR CUP dans l'ordre du classement final

Z à 30 : Le complément jusqu'à 60 se fera en fonction du classement général du BNT

Le jury de compétition se réserve le droit de stopper un athlète accusant un retard trop élevé à la sortie du dernier tir (respect du programme de la journée).

MASS-START 60 (U19 à SEN) :

Dossards 1 à 30 :

Les athlètes sélectionnés en WC dans l'ordre du classement final

Les athlètes sélectionnés en IBU CUP dans l'ordre du classement final

Les athlètes sélectionnés aux YJWC dans l'ordre du classement final

Les athlètes sélectionnés en JUNIOR CUP dans l'ordre du classement final

Si besoin, le complément jusqu'à 30 se fera en fonction de la liste de points FFS en vigueur

Dossards 31 à 60 :

Les athlètes classés dans le Top 30 du classement général du BNT U19

• LES RELAIS DAMES & HOMMES PAR COMITÉ

(Équipe de 3 athlètes : (suite à décision du 04/03/2017)

Relais 1 : U17

Relais 2 : U19 (sur-classement de U17 à U19 autorisé)

Relais 3 : U19 ou U21 ou SEN

Caractéristiques techniques et règlementaires

		RELAIS DAMES	RELAIS HOMMES
RELAIS 1	U17	3x1,3km Tir : C/D (avec balles de réserve) Pénalité : Tour de 75m	3x1,6km Tir : C/D (avec balles de réserve) Pénalité : Tour de 75m
RELAIS 2	U19	3x1,6km Tir : C/D (avec balles de réserve) Pénalité : Tour de 100m	3x2km Tir : C/D (avec balles de réserve) Pénalité : Tour de 100m
RELAIS 3	U19 ou U21 ou SEN	3x1,6km Tir : C/D (avec balles de réserve) Pénalité : Tour de 100m	3x2km Tir : C/D (avec balles de réserve) Pénalité : Tour de 100m

**TABLEAU SYNTHÉTIQUE
ÉPREUVES DE CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BIATHLON**

2025-2026 Titres, Dates et Lieux des Championnats de France par catégorie		
Catégorie U17		
Biathlon d'été U17	19 Octobre 2025	La Féclaz - SA
<i>Le titre de Champion de France de Biathlon d'été sera attribué au vainqueur du classement final du BIATHLON SUMMER TOUR U17 par addition des 3 meilleurs scores obtenus sur les 4 épreuves au programme.</i>		
Sprint U17	14/03/2026	Peisey-Nancroix - SA
Poursuite U17	15/03/2026	Peisey-Nancroix - SA
Mass-Start U17	27/03/2026	Les Tuffes - MJ
Catégorie U19		
Biathlon d'été U19	19 Octobre 2025	La Féclaz - SA
<i>Le titre de Champion de France de Biathlon d'été sera attribué au vainqueur du classement final du BIATHLON SUMMER TOUR U19 par addition des 3 meilleurs scores obtenus sur les 4 épreuves au programme.</i>		
Sprint U19	14/03/2026	Peisey-Nancroix - SA
Poursuite U19	15/03/2026	Peisey-Nancroix - SA
Mass-Start U19	27/03/2026	Les Tuffes - MJ
Catégorie U21		
Biathlon d'été U21	19 Octobre 2025	La Féclaz - SA
<i>Le titre de Champion de France de Biathlon d'été sera attribué au vainqueur du classement final du BIATHLON SUMMER TOUR U21 par addition des 3 meilleurs scores obtenus sur les 4 épreuves au programme.</i>		
Sprint U21	14/03/2026	Peisey-Nancroix - SA
Poursuite U21	15/03/2026	Peisey-Nancroix - SA
Mass-Start U21	29/03/2026	Les Tuffes - MJ
Catégorie SENIORS		
Biathlon d'été SENIORS	19 Octobre 2025	La Féclaz - SA
<i>Le titre de Champion de France de Biathlon d'été sera attribué au vainqueur du classement final du BIATHLON SUMMER TOUR SENIORS par addition des 3 meilleurs scores obtenus sur les 4 épreuves au programme.</i>		
Sprint Seniors	20/09/2026	Arçon - MJ
Poursuite Seniors	21/09/2026	Arçon - MJ
Mass-Start Seniors	28/03/2026	Les Tuffes - MJ
Championnats de France de Relais		
Relais	29/03/2026	Les Tuffes - MJ